

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,  
Monsieur le Chef de corps,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Chers Concitoyens,

Les violences policières racistes au sein de la zone midi constituent un problème endémique qui dégrade profondément les relations de la force publique avec les populations de Saint-Gilles, de Forest et de Anderlecht. Depuis au moins Rachid Redouane (Forest, 10 mai 1991) et Saïd Charki (Anderlecht, 7 novembre 1997), le déni et la culture de l'impunité se sont transmis, sur plusieurs générations, sans que jamais les pouvoirs publics ne se saisissent réellement de l'institutionnalisation du racisme au sein de la police. Les politiques urbaines qui ont suivi les émeutes des années 1990 ont essentiellement rejoué la veille philanthropie assistantielle et éducationnelle de la fin du XIXe siècle. Une société civile subsidiée s'est déployée, tant bien que mal, dans les zones délaissées par l'Etat et en absence de politique de redistribution. Avec peu de moyens, ces associations font tout ce qu'elles peuvent et bien plus, pour essayer de sortir les jeunes des quartiers pauvres de la zone de la boucle du chômage et du racisme. Ces associations sont par ailleurs politiquement contrôlées par les bailleurs et rapidement mises sur la sellette en cas de critiques trop directes des pouvoirs publics. Le plan canal a ainsi été la caution pour des opérations punitives et une mise au pas du secteur. Pourtant, en cas de nouveaux crimes policiers, en cas de violences racistes de la part de la police, c'est à ces associations que font appellent les pouvoirs publics pour "calmer" le quartier, pour éviter que le vase ne déborde. Les travailleurs sociaux, les éducateurs, les parents, etc. font plus que leur job, là où les politiques publiques faillissent. On ne pourrait tenir le compte de l'ensemble des projets mis en œuvre pour tenter de médiatiser la colère issue de nos quartiers. Mais si nous sommes venus ce soir, une nouvelle fois, interpellier directement le Collège de police c'est parce que ce qui faillit le plus dans toutes ces histoires de violences policières, c'est bien l'autorité publique. Non seulement l'autorité publique faillit, mais elle continue d'être dans le déni et l'inaction. Lors de nos différentes interpellations et dans la presse, tant le chef de corps que les différents bourgmestres de la zone ont toujours nié l'existence du racisme dans la police.

Pourtant, les propos et les actes racistes constituent en Belgique un délit pénal, et donc une faute professionnelle grave, pas juste "*un comportement un peu beau*" comme cela a été dit dans cette enceinte. Alors qu'une seconde expertise est venue remettre en cause la version de la police

dans la mort de Adil, sur base d'images de caméra de la zone, venant une nouvelle fois interroger les conséquences mortelles de la technique policière du barrage (comme le jugement dans l'affaire Ouassim et Sabrina y insiste), des images extrêmement choquantes sont sorties dans la presse (RTBF) de plusieurs passages à tabac par un policier du commissariat de Démosthène. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ce commissariat fait les titres des journaux pour des faits de violences racistes. En 2015 Dieumerici Kanda y trouvait la mort alors qu'il était venu pour porter plainte pour le vol de son portefeuille. Nous gardons tous ici en mémoire le safari colonial de deux policières de ce commissariat qui ont insulté sans aucune sanction les habitants de Cureghem, l'une a même reçu des indemnités de procédure. C'est également dans ce commissariat que 19 policiers ont témoigné contre leur collègue qui a tué Adil pour des propos qui recouvrent le délit d'incitation au meurtre raciste. Nous avons assez insisté sur ce point lors de nos précédentes interpellations.

Ce qui choque le plus dans les images diffusées par la RTBF c'est la culture de l'impunité qui règne dans ce commissariat. On y voit donc cet agent dont vous avez la responsabilité donner plusieurs coups de poing en plein visage à une personne sans-papiers qui se trouve immobilisée les mains menottées derrière le dos. Plusieurs agents de police assistent au passage à tabac sans intervenir, on voit même une policière passer devant la scène d'une violence extrême et continuer ses activités, comme si de rien n'était, comme si cela était parfaitement normal. Et c'est justement là toute l'affaire : ces faits ne sont pas isolés. Dans une enquête de terrain qu'il consacre à ce commissariat ("INFO BLAST / Bruxelles : le commissariat où la police cogne face caméras", 20/12/2023), Philippe Engels rapporte ces propos d'un policier de la zone : *« Il n'y a pas que ces trois collègues qui déconnent. Autour de moi, beaucoup de bons flics ont dégagé. Les mauvais restent en place »*. *« Les jeunes qui commencent leur carrière chez nous apprennent leur métier dans des conditions infectes, complète ce témoin. Ils sont confrontés au racisme ambiant, à la violence qui reste impunie. C'est pire ici que partout ailleurs. Pour moi, le sommet de la hiérarchie est responsable de cet état de fait. »* De nombreux policiers de la zone ont en effet dénoncé des dysfonctionnements graves et répétés. Nous avons dans cette enceinte même régulièrement évoqué le rapport signé par 19 policiers qui rapportent des faits graves de racisme et de harcèlement, également impunis. L'enquête de Philippe Engels rapporte que dès 2019-2020, certains policiers ont commencé à alerter leurs supérieurs hiérarchiques. Ces policiers lanceurs d'alerte reprochent à plusieurs hauts gradés et au commissaire divisionnaire

Jurgen De Landsheer de fermer les yeux. « *Il a voulu éviter les ennuis et prouver qu'il savait diriger une zone chaude sans se prendre la moindre égratignure, souffle un ancien chef d'équipe. C'est plutôt loupé. N'empêche, on murmure encore son nom pour le poste de commissaire général de la police belge...* » (Philippe Engels, "INFO BLAST / Bruxelles : le commissariat où la police cogne face caméras", 20/12/2023). Ceux qui ont osé dénoncer le racisme endémique ont été remplacés, mutés ou harcelés, parfois jusqu'à l'humiliation. Ce qui contraste grandement avec les traitements de faveur et les promotions des policiers racistes et violents.

La normalisation de cette violence extra-légale au sein des pratiques policières est justement l'effet du racisme institutionnalisé, dont les commissariats constituent la condition d'acceptabilité, et que vous refusez jusqu'ici de reconnaître. Qu'avez vous fait, en tant qu'employeur et responsable ? Vous avez simplement déplacé ce policier, comme vous l'avez fait avec le policier qui a tué Adil. Dans n'importe quelle autre fonction publique, une telle attitude entraînerait l'exclusion définitive de l'agresseur. Or cette pratique de déplacement des policiers racistes et violents n'est pas du tout une solution. Pire, cela ne fait qu'aggraver le problème car cela fait en sorte que certains policiers racistes se retrouvent à la garde zonale, par exemple, et ça donne les mises à mort de Illyes Abbedou, de Mohamed Amine Berkane ou de Sourour Abouda. Le fait que de tels policiers violents soient affectés aux auditions des victimes dans le huis clos des commissariats posent inévitablement d'importants problèmes éthiques. Les mobilisations féministes ces dernières années ont pourtant mis en avant les difficultés du dépôt de plainte dans une institution aussi patriarcale qu'un commissariat, il en va encore plus ainsi pour les cas de violences racistes. Faut-il rappeler que c'est en venant porter plainte dans ce commissariat que Dieumerici Kanda a perdu la vie ? Les élèves de Molenbeek qui ont été violemment agressés par la police n'ont quant à eux pas pu porter plainte dans le commissariat derrière la maison communale de Molenbeek, ce droit leur ayant été refusé par les policiers qui les ont agressés. On sait par ailleurs que le policier de Démosthène qui a le coup de poing facile lorsqu'il se retrouve face à des personnes menottées et qui est toujours en service, se porte régulièrement volontaire pour effectuer le transfert des détenus vers et depuis le palais de justice. Est-ce là une forme de promotion ou de respect pour les manières racistes de ce policier ? Lui aussi, comme le policier qui a tué Adil, est-il également considéré, pour cette raison, comme "un bon policier" ?

Aujourd'hui, il n'est plus possible de nier le problème et c'est ce que nous lisons, Madame El Hamidine, Monsieur Cumps et Monsieur Spinette, dans votre déclaration collégiale du 21 décembre dernier qui a retenu toute notre attention. Vous semblez affirmer que la fin de l'impunité pour les violences policières racistes coïncide avec l'alignement des pratiques de lutte anti-raciste dans la police sur ce qu'il en est dans l'ensemble de la fonction publique, ce que vous appelez une "réforme des procédures disciplinaires". Nous vous suivons sur ce point, la fin de l'impunité revient en effet à impulser une politique de tolérance zéro contre le racisme au sein de la police. Les policiers racistes doivent tout simplement être exclus de la fonction, comme il le serait partout ailleurs et plus seulement déplacés et cachés dans les commissariats, le temps que les affaires judiciaires se tassent ou fabriquent l'impunité pénale, et où ils peuvent tabasser les Noirs, les Arabes, les personnes sans-papiers ou les Rroms en toute impunité. C'est vous, Messieurs-Dames les bourgmestres qui avez les clés de cette politique (selon l'article 42 de la loi sur la fonction de police intégrée du 7 décembre 1998) et c'est bien entendu la raison de notre insistance dans cette instance de contrôle. A l'instar de la WBE qui s'est portée partie civile aux côtés des élèves agressés par la police de Molenbeek, en tant qu'employeur, nous vous demandons la même chose dans le cadre du policier qui a frappé violemment deux personnes en situation de privation de liberté, ce qui en aggrave encore le mobile. Vous avez vous même reconnu le "caractère illégal" de ces faits. Vous avez déclaré ne pas avoir été mis au courant, c'est également ce que vous aviez dit lors de la publication du rapport administratif, vous avez même été particulièrement énervé sur ce point lors du dernier conseil de police. Pourtant le chef de corps affirme qu' *"il y a eu une sanction disciplinaire lourde prononcée à son encontre par le collège de police"*. On se demande dès lors qui dirige ce collège et qui le compose réellement ? Ce que nous comprenons, c'est que ce sont les images de ces violences qui n'ont pas été transmises au Collège et c'est loin d'être la première fois. Lors de la mort de Dieumerci Kanda dans les cellules du commissariat de Démosthène, les images avaient été endommagées, ici nous apprenons que *"les images de violence n'ont pas été transmises au collège par la zone de police"*. Cela constitue des faits suffisamment graves pour nous inquiéter sur la capacité du collège à exercer sa fonction pourtant capitale de contrôle démocratique. On se demande donc également quel compte rendu de ces faits a été rendu au Collège ?

Dans votre tribune du 21 décembre vous en appelez au législateur pour qu'il s'empare de cette question mais il y a ici un cercle vicieux qui est

précisément celui de l'impunité et sur lequel nous ne cessons d'insister dans nos différentes interventions, pour peu que vous preniez la peine d'y répondre sérieusement. En effet, ce sont les pv de police qui font force d'instruction, d'où notre demande insistante d'envoi d'un pv circonstancié relatif aux faits rapportés dans le rapport administratif concernant le policier qui a tué Adil, de façon à élargir la saisine. Demande à laquelle vous n'avez jamais répondu. Et précisément, dans l'affaire qui nous occupe ce soir, ceux-ci parlent de "giffles" et d'un détenu "manifestement agité", ce qui est évidemment en total décalage avec la réalité des images diffusées par la RTBF et que chacun ici a pu voir. C'est cette puissance d'écriture interne et sans contrôle extérieur qui produit des effets d'euphémisation judiciaire qui constituent un vecteur puissant d'impunité. Dans le cas d'espèce, le policier a bénéficié d'une suspension du prononcé de sa condamnation. Cela signifie qu'il n'y a aucune mention sur son casier judiciaire. Face à la gravité des faits, ce type de clémence pénale est extrêmement dangereuse pour l'entretien de cette culture de l'impunité. Le législateur ne peut s'emparer du problème que dans la mesure où l'employeur fait son travail, sinon le serpent de l'impunité se mord la queue. Laisser aux zones de police concernées par le racisme endémique une capacité d'instruction pose également des problèmes d'indépendance ainsi que de droit à un procès équitable. De la même façon que les enquêtes internes tournent souvent en une chasse aux sorcières des lanceurs d'alertes, dans une forme particulièrement violente de *victim blaming*, comme on le voit encore de la part du syndicat policier de droite dans le reportage #Investigation de la RTBF. C'est la raison pour laquelle, les avocats de familles de victimes en France demandent un dépaysement systématique des affaires, à l'instar de ce qui s'est passé pour le procès du cercle suprémaciste flamand Reuzegom responsable de la mise à mort de Sanda Dia.

Notre interpellation se construit ce soir comme une ultime alerte. Les élections régionales, fédérales et communales arrivent en juin et en octobre prochain, et nous n'avons aucune illusion sur la présence du MR et de la NVA au fédéral, à la Région ainsi qu'au niveau communal. Il suffit de lire les déclarations de Bouchez, de Ducarme ou de De Wever pour comprendre à quelle sauce ces questions pourtant sensibles vont être traitées par le libéralisme autoritaire. Avec Good Move, puis avec la montée de l'insécurité et de l'inflation beaucoup des électeurs habituels des partis progressistes sont désorientés. C'est ce que montre toutes les enquêtes d'opinion récentes. Vous avez sur ce dossier l'occasion d'effectuer une rupture claire avec le populisme de droite qui de l'Argentine à la Russie, de la Syrie à l'Italie, des

Républicains américains à l'Inde, du gouvernement Netanyahu à la Hollande s'accommode et prospère sur l'impunité et l'affaiblissement de l'Etat de droit. Vous montreriez ainsi que vous n'êtes pas un acteur de cette culture de l'impunité ni un soutien des policiers racistes et des syndicats de droite radicale qui les défendent jusqu'au bout, mais que vous vous tenez fermement du côté de la population qui subit cette violence et des très nombreux policiers qui dénoncent cette culture policière raciste.

Nous vous demandons donc : 1) de vous **constituer partie civile** contre le policier qui a violemment frappé des personnes privées de liberté dans le commissariat de Démosthène ; 2) d'indiquer clairement de quelles informations le Collège disposait au moment de valider la sanction proposée par le chef de corps, en ce qui concerne les coups de poing donnés dans le cadre du commissariat de Démosthène, le 31 mai 2020 ? Si le PV initial et/ou le rapport administratif parle de « gifles », ce qui est plus que probable au vu de la suspension du prononcé, alors il s'agirait d'un pv mensonger et donc d'une faute grave. Qu'envisage le collège sur le plan disciplinaire, au vu de tels faits impunis jusqu'ici ? Il s'agit d'un point d'inquiétude extrêmement important dans la mesure où beaucoup des violences policières tuées ou impunies démarrent par un faux PV. ; 3) de **mettre en oeuvre une politique de tolérance zéro** face aux actes et propos racistes, ce qui signifie de renvoyer pour faute grave les policiers qui se livrent à de telles violences et non plus de les déplacer en interne de façon à les protéger ; 4) d'**octroyer le statut de "lanceur d'alerte"** pour les policiers qui dénoncent des faits de racisme de leurs collègues couverts par la hiérarchie ; 5) de **condamner explicitement les techniques du barrage ("parechocage") ainsi que du plaquage ventral en tant que techniques aux conséquences meurtrières** (nous pouvons vous fournir sur ce point les études scientifiques qui en démontrent la létalité).

J'ai dit et je vous remercie.

Martin Vander Elst pour le Comité Zone Midi contre les violences policières.